

SAS COUYBES - AGENT CITROËN

REPARATEUR AGRI
18, place du Travail 48 100 48100 CAJARC France
tel 05 65 40 00 48 / FAX 05 65 40 03 37
RCS Cahors B 384 365 400
SIRET 384 365 400 0001 / APP 4820A
TVA FR09384365400 / Sae Capital de 40000,00€
IBAN FR09 384 365 400 0001 1010 1000 3102 1E03 762 // BIC
PSSTFRPTOU

GARANT DE LA REMISE
LA REMISE
LES CARBONNIERES
48100 GREALOU (France)

1 000 057		1 015 004		11/09/2025	
1 175 819		1 175 819		11/09/2025	
1 25 102441		1 25 102441		11/09/2025	
2FA27000084379664		EE-617-QG		115 640	
SCUDO		N° IMMATRICULATION		KM	
DESIGNATION		QUANTITE		PRIX UNITAIRE HT	
M1		1,10		59,00	
REPLACEMENT SERRURE DE PORTE AVD				64,90	
Sous-total MO BAREME				64,90	
00009136CA		1,00		206,42	
SERRURE DE PORTE AVANT				206,42	
Sous-total PIECES				206,42	
Pièces hors remises		1,00		1,20	
ERD1				1,20	
RECYCLAGE DECHETS				1,20	
Sous-total Pièces hors remises				1,20	

cheque
no 6540869

A Réception 11/09/2025 327,02 €

Total TTC brut 327,02 €
NET À PAYER

272,52 54,50

327,02 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXIGER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n° 80-335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

Alpha 2A 8.0.18.5 / 11/09/2025 à 14:22:49 - (NF203) E 0376 exu5 / (NF525) B 0479 exu5

CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
1	272,52	20,00	54,50

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

MODALITÉS DE RÈGLEMENT : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client.

En cas de litige non résolu à l'amiable : si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social ; si le client est non-commerçant, le choix de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun.

Voir au verso nos conditions générales de réparation.

avis client
CITROËN ADVIS
citroën



PAPILLON À JOINDRE
À VOTRE RÈGLEMENT